Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260427-DELCCAS2026_11-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE LANGUEUX
COTES D'ARMOR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Langueux sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Président du CCAS

Etaient présents : BARBIER Frédéric, BRUN Cyril, GUIGNARD Sylvie, HAAS Richard, HAMON Yann, HARNAY Amandine, JOUANNIGOT LE SAGE Eveline, LAUNAY Noelle, LESSIGNY Mélody, LUCAS Monique, MACÉ Karine, MAHÉ Solange, MOUTON Cécil, NIVET Maryline, OLIVIERO Hélène, RIOU Georges, VALY Yannick

Absents excusés :

Assistaient : TROTIN Camille, DELOTTE Suzanne

Date de convocation : 21 avril 2026

Nombre administrateurs en exercice : 17

Présents : 17 **Pouvoir :** 0 **Votants** : 17

2026/11	ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENTE(E) DELEGUE(E)

Rapporteur : Richard HAAS, Maire de Langueux et Président du CCAS.

Vu l'article R.123.27 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-président. Il élit également un vice-président délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président ».

Je vous propose de procéder à l'élection du vice-président délégué

- Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260427-DELCCAS2026_11-DE

- Considérant que Mme Karine MACÉ s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente déléguée du CCAS ;

- Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué à bulletins secrets ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :
- Mme Karine MACÉ : - Pour : 15 voix - Contre : 0 voix - Blancs : 2

Le conseil d'administration élit, Madame Karine MACÉ, Vice-Présidente déléguée du CCAS de Langueux.

ARTICLE 1 : Est élue Vice-Présidente déléguée du Conseil d'Administration du CCAS, Madame Karine MACÉ

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

*
* *

Certifié exécutoire
au vu de la transmission

en Préfecture le 29/04/2026
et de la publication le 29/04/2026
la Vice-Présidente du CCAS,

Sylvie GUIGNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * LANGUEUX *

Pour extrait conforme
Langueux, le 28/04/2026

la Vice-Présidente du CCAS,

Sylvie GUIGNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * LANGUEUX *